



AVIS PUBLIC

**Promulgation et entrée en vigueur**  
**Règlement numéro 692**  
**Construction**

*(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 137.15)*

**AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 février 2020, le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot a adopté le règlement numéro 692 intitulé :

**Règlement de construction**

Le comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) a statué par voie de la résolution numéro CA 20-03-11-12 que le règlement précité est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Le règlement numéro 692 est entré en vigueur le 13 mars 2020, soit à la date de la délivrance du certificat de conformité numéro IP 2020-02 par la MRC.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

Donné à L'Île-Perrot, ce 16 mars 2020.

*(Original signé)*

Zoë Lafrance  
Directrice des affaires juridiques et greffière